

Règles de bonne conduite du randonneur

- Avant de partir il est recommandé de s'informer sur le temps prévu pour la journée, les conditions et la réglementation d'accès aux massifs forestiers en appelant Météo France au **08.92.68.02.04**
- Partez bien chaussés, bien équipés et avec une quantité d'eau suffisante.
- Suivez les itinéraires balisés et autorisés. Ne sortez pas des sentiers aménagés, respectez les propriétés privées adjacentes et les cultures.
- Ne créez pas de raccourcis, afin de limiter le piétinement de la végétation et l'érosion des sols.
- Restez courtois et respectueux envers les personnes rencontrées lors de vos randonnées. Les chemins sont utilisés tout au long de l'année par d'autres usagers, pour leur travail (agriculteurs, forestiers...) ou leurs loisirs (promeneurs, vététistes, cavaliers, chasseurs...).
- Dans les zones de pâturage, ne traversez pas le troupeau, le contournez, tenir son chien en laisse, et ne pas faire de geste brusque face aux chiens de protection (patous). Refermez systématiquement les barrières après votre passage.
- Soyez attentifs et discrets pour mieux observez la faune sauvage de nos collines.
- Ne cueillez pas de plante ou de fleur. Certaines sont rares et protégées même si l'abondance en un lieu précis pourrait laisser présager le contraire.
- N'abandonnez pas de détritrus et ne faites pas de feu.
- En cas d'accident contacter les secours au **18 ou 112**